

## AVIS PUBLIC

### AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

#### Intéressés par une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 9, chemin Frazer

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, que:

Le conseil municipal de la Municipalité de Pontiac statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 177-01, pour la propriété ci-haut mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 10 décembre 2024 à compter de 19 h 30, à la salle communautaire de Luskville, au 2024, route 148 à Pontiac.

La demande de dérogation mineure vise la construction d'un troisième bâtiment secondaire. La superficie du terrain est de 3 619 m<sup>2</sup>, alors que la superficie requise pour permettre plus de deux bâtiments secondaires est de 3699 m<sup>2</sup>, ce qui représente un écart de seulement 80 m<sup>2</sup>.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

**DONNÉ À PONTIAC**, ce 14<sup>ième</sup> jour du mois de novembre de l'année deux-mille-vingt-quatre.



---

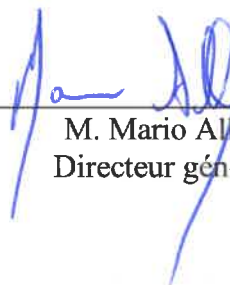
M. Mario Allen  
Directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 14<sup>ième</sup> jour de novembre deux-mille-vingt-quatre.*

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 14<sup>ième</sup> jour de novembre deux-mille-vingt-quatre.



---

M. Mario Allen  
Directeur général